



Article 700 du code de procédure civile

Par **pablo35**, le **25/09/2013** à **20:48**

Bjr

Est-ce que les indemnités perçues par la partie gagnante pour compenser les dépens -article 700 du cpc- (versées en + des dommages et intérêts) sont à reverser en totalité à l'avocat, ou sont ils seulement une aide financière pour le client pour payer le montant prévu au contrat avec l'avocat(et donc aussi pour compenser les autres frais du client - déplacement, jours d'absence du travail ...-)?

merci
cdt

Par **Legalacte**, le **26/09/2013** à **14:01**

Bonjour,

Normalement les sommes perçues au titre de l'article 700 sont pour payer l'avocat. Vous pouvez demander, en plus de l'article 700, une certaine somme à titre de dommages et intérêts.